



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

PV N°150 SROC/21

REUNION du 29 mars 2023

Présents :

Président : M. DUPUY G

Membres : M. BELORGEY B – M. FAVELIER R

RESERVE -

Match 25759168 U13 F. A Ent EF VILLAGES – CHEVIGNY St SAUVEUR FOOTBALL du 25/03/ 2023

Réserve du club de CHEVIGNY St SAUVEUR FOOTBALL sur la qualification et/ou la participation de joueuses U14/U15 de l'équipe Ent EF VILLAGES inscrit sur la feuille de match.

Réserve régulièrement confirmer par mail à l'adresse du club
Droit à débiter sur le compte de Chevigny St Sauveur

La Commission, Dit la réserve recevable dans la forme

La Commission demande au club EF VILLAGES, **pour le 10 avril 2023 (délai de rigueur)**, des explications concernant l'inscription sur la feuille de match et la participation du joueuses U14 - U15 lors de la rencontre U13 F n° 25759168 du 25/03/2023.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président G. DUPUY